

Engagement #46 : Soutenir l'innovation ouverte sur les territoires grâce aux laboratoires d'innovation

Date de début et de fin de l'engagement

Janvier 2022 – Juin 2023

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la fonction publiques,
Direction interministérielle de la transformation publique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Développer l'innovation est une nécessité pour concevoir et déployer les politiques et services publics au plus près du terrain avec les agents et les usagers. En effet, c'est sur le terrain que les besoins peuvent être appréhendés et priorisés au mieux. De plus, il y est plus facile d'innover dans des projets à taille humaine et de mobiliser les parties prenantes pour trouver des solutions concrètes, sur mesure, ancrées dans le quotidien des usagers et des agents.

Les laboratoires d'innovation publique sont des acteurs clefs du déploiement de l'innovation en ce qu'ils offrent :

- Des espaces et des compétences précieuses pour concevoir et tester de nouvelles formes de l'action publique, pour produire des solutions exploitables, dans une logique de co-construction avec les usagers et les agents. Ils travaillent avec des designers et des chercheurs en sciences sociales pour réaliser des enquêtes terrain et des ateliers de co-construction agents/usagers de solutions prototypées et testés dans le cadre de boucles d'itérations rapides avant déploiement opérationnel.
- Une capacité à faire travailler ensemble les différents acteurs des politiques publiques par delà les silos administratifs existants. Par exemple, certains labs comme le Tilab de Rennes travaillent sous l'égide de la Préfecture de Région et du Conseil Régional, avec des grands opérateurs comme Pôle Emploi sur la simplification du parcours de formation des demandeurs d'emploi avec notamment le passage de 15 à 1 formulaire de demande de formations (projet lauréat Défi Carte Blanche).
- Un moyen de capitaliser sur les initiatives locales et/ou d'amener l'innovation publique là où elle n'est pas encore présente, à l'instar d'Insolab qui mène des expérimentations dans le Var sur l'accueil social inconditionnel de proximité ou l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés ou encore sur l'insertion professionnelle des jeunes.
- Un levier de formation et de transformation culturelle par le « faire ». La plupart des labs ont des programmes de formation/action qui contribuent fortement à l'acculturation des agents publics aux méthodes du design, de la facilitation et

de l'expérience usager. Par exemple, au moment du bilan des 3 années d'existence des 12 labs PIA, on comptait plus de 500 actions de formation.

Accélérer l'innovation publique territoriale passe par la consolidation des laboratoires existants et le soutien à la création de laboratoires dans les régions qui n'en ont pas, en leur donnant les moyens de :

- mobiliser directement l'innovation et la participation au service des réformes prioritaires et des contrats de relance et de transition écologique ;
- diffuser les méthodes du design et d'innovation publique dans des projets concrets, à taille humaine, au service des territoires ;
- soutenir la transformation numérique des territoires.

Quel est l'engagement ?

Le MTFP met en place des dispositifs de financement et d'accompagnement visant à renforcer les laboratoires d'innovation territoriale, à en créer là où il n'y en a pas, à susciter des coopérations des laboratoires d'innovation entre eux d'une part, et d'autre part avec les différents acteurs publics concernés par les enjeux d'innovation territoriale, sur les territoires (services déconcentrés, opérateurs, organisme de la sécurité sociale, collectivités) et dans les ministères, pour gagner en taille critique et en compétences. Cela permettra de :

- Développer des projets communs qui permettent de dépasser les frontières administratives au bénéfice de services publics plus simples et plus lisibles pour les Français (par exemple, guichets uniques à plusieurs acteurs publics servant une même politique) ;
- assurer le passage à l'échelle des innovations locales
- favoriser l'expérimentation et l'adaptation locale de dispositifs nationaux

La participation citoyenne, la transparence de l'action publique seront au cœur des préoccupations et de l'approche des labs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les dispositifs d'accompagnement et de financements seront attribués aux labs existants ou en création, dans la mesure où ils présenteront une ambition et une programmation d'interventions et de projets s'inscrivant dans la logique de territorialisation des réformes prioritaires et participant à la coordination des différents acteurs publics à la mise en œuvre des réformes, à l'association de l'ensemble des parties prenantes au suivi de la mise en œuvre des réformes et à l'atteinte des résultats autant que possible à la maille départementale.

Ces dispositifs auront un effet démultiplicateur en termes d'actions et d'impact puisqu'ils redonneront des capacités d'agir en suivant des démarches qui ont fait leur preuve. Ils permettront de résorber les inégalités territoriales quant aux capacités d'innovation. Enfin, ils auront un effet structurant car les éléments de gouvernance et d'évaluation mis en place permettront de mieux valoriser, capitaliser, mutualiser et passer à l'échelle les projets.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'action des laboratoires associe systématiquement usagers et agents dans la réalisation de projets ou la diffusion de méthodes innovantes. C'est le cœur même de leurs méthodes de travail.

Dans son action en faveur du développement des laboratoires d'innovation publique, la DITP prend les engagements suivants :

- 1. Engagement de transparence sur les montants et la nature des fonds attribués en fonction des différents programmes de financements et sur nos accompagnements.**
- 2. Engagement de transparence sur l'action des laboratoires et leur impact**

En effet, pour optimiser le suivi, l'animation et la visibilité des réseaux de labs, seront mis en place :

- Une cartographie sur le site de la DITP pour donner à voir la répartition des laboratoires sur le territoire et la fiche d'identité de chaque lab ainsi que ses projets
- Une base d'indicateurs qui sera co-construite avec les labs au cours de plusieurs ateliers de travail dédié, elle comprendra
- Des indicateurs d'activité : nombre d'agents, d'usagers et de citoyens engagés et impliqués dans les démarches et projets du lab, nombre de projets menés ou accompagnés, nombre d'interventions, nombre de formations réalisées, nombre de publications
- Des indicateurs de résultats : quantification des gains permis par les projets menés (exemple : nombre de semaines de travail en moins suite à la simplification, à la dématérialisation d'une procédure administrative pour les agents et quantification du délai raccourci pour les usagers), statistiques de visibilité et citation des publications (notamment via les réseaux sociaux et sites internet mais aussi dans des documents de programmation administratifs)
- Des indicateurs d'impact : des preuves de l'amélioration du travail, du renforcement de la collaboration au sein de l'administration et de la coopération avec d'autres administrations, entre Etat et collectivités, avec les entreprises et la société civile, ainsi que des preuves de l'amélioration de l'expérience usagers, de satisfaction usagers qui pourront prendre la forme de témoignages, enquête et sondages dédiés. La répliquabilité des projets constituera l'un des indicateurs d'impact.

La grille comprendra ainsi des engagements relevant des valeurs de l'OGP en termes de participation.

Cette grille d'indicateur sera la version 2 du référentiel d'évaluation produit dans le cadre du rapport annexe "Bilan et référentiel d'évaluation des laboratoires d'innovation publique" publié en avril 2019. Elle fera partie des conventions de financement liant la DITP aux labs- tête de réseaux en préfectures de région. Elle sera rendue accessible en ligne pour l'ensemble des réseaux de labs.

Informations supplémentaires

Plus d'informations dans le « livret des labs » sur modernisation.gouv.fr + éléments de budgets et de présentation des dispositifs de financements.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Ouverture des financements des labs de collectivités- **Janvier 2021** -
 - Ouverture des financements pour les labs de Préfecture de région - **Début : 14 mai 2021 → Fin : 14 juillet 2021**
 - Mise en place de l'accompagnement renforcé avec un dispositif d'évaluation commun – **Début : Septembre 2021 → Fin : Janvier 2022**
 - Bilan du dispositif et décision de réattribution de fonds pour les labs de préfecture de région – **Début : Janvier 2022 → Fin : Mai 2022**
 - Bilan du dispositif auprès des labs de collectivités – **Début : Janvier 2022 → Fin : Mai 2022**
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Camille Rouge
Pôle Innovation, DITP
Camille.rouge@modernisation.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Association La 27e Région